

DEPARTEMENT DU JURA

MAIRIE DE LOUVATANGE

6, rue de la Libération  
39350 LOUVATANGE

☎ et 📠 03.84.81.02.56

mail : [mairie.louvatange@orange.fr](mailto:mairie.louvatange@orange.fr)

**Permanence :**

Mercredi de 8h30 à 12h.



- Bon automne -

## COMPTE-RENDU de la réunion

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du 25 septembre 2020**

---

Pour retrouver toutes les informations sur la commune, vous pouvez vous connecter sur le site [www.louvatange.fr](http://www.louvatange.fr).

L'an deux mil dix vingt, le vingt cinq septembre, le Conseil Municipal de LOUVATANGE régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de mairie, sous la présidence de Gérôme FASSET, Maire.

**Présents** : Gérôme FASSET, Valérie BIDAL, Olivier GUILLEMIN (arrivé à 20h25), Martial MATZ, Valérie POCARD, Nicolas VUILLEMENOT,

**Absents excusés** : Mickaël REBILLET,

**Secrétaire de séance** : Olivier GUILLEMIN

Monsieur GUILLEMIN étant en réunion sur Lons-le-Saunier a prévenu de son retard. Le quorum atteint, la séance est ouverte.

### **1. Approbation du procès-verbal de séance du 19 juin 2020**

Monsieur le Maire reprend rapidement les points abordés en début d'été. Sans remarques, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu.

### **2. Etat d'assiette**

L'ONF propose, pour l'état d'assiette 2021, la parcelle 7 composée de chênes, de hêtres et de feuillus divers. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit des bois qui seront marqués en 2021 et exploités en 2022, il indique que la proposition correspond au plan d'aménagement et rappelle que celui-ci avait été revu de manière à éviter les coupes à blanc et prioriser la régénération naturelle après entretien.

Le Conseil Municipal, approuve par 5 voix, l'état d'assiette et désigne Martial MATZ, Nicolas VUILLEMENOT et Gérôme FASSET en tant que garants de la bonne exploitation des bois.

Concernant l'**affouage**, il sera bientôt disponible, le tarif reste identique aux années précédentes, à savoir 30 € le stère. **Les personnes intéressées peuvent s'inscrire en mairie.**

### **3. Transfert compétence énergies renouvelables**

Afin de permettre à la Communauté de Communes Jura Nord d'encaisser les recettes, liées à la vente d'énergies renouvelables et notamment la production des panneaux photovoltaïques des bâtiments lui appartenant, par le biais d'un budget annexe obligatoire, il est nécessaire de modifier les statuts.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal se prononce favorablement pour le transfert de la compétence énergies renouvelables, par 6 voix.

Monsieur GUILLEMIN s'interroge sur l'opportunité d'adjoindre les particuliers à ces démarches. Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une mission de l'ADEME. Par ailleurs, il indique que la mise en place d'un cadastre solaire serait un outil permettant de connaître le potentiel et l'exposition des éventuels lieux d'implantation.

### **4. Délégation au maire**

Monsieur le Maire indique que la sous-préfecture invite le Conseil Municipal à reprendre la délibération concernant les délégations au maire du fait de l'absence de limites fixées par l'assemblée sur plusieurs points (urbanisme, actions en justice, attribution de subventions, lignes de trésorerie). Il explique qu'en cas de prises de décisions sur ces points, celles-ci seraient illégales.

Après avoir échangé sur le sujet, le Conseil Municipal approuve la correction de la délibération de délégation au Maire. Il décide de retirer les points concernant les droits de préemption, de priorité, de demande d'attributions de subvention et d'actions en justice, et de fixer les limites pour la ligne de trésorerie et le dépôt de certaines demandes d'autorisation d'urbanisme. :

## **5. Salle communale**

La visite de la commission de sécurité a eu lieu courant août. L'ensemble des rapports de contrôle ont été fournis. Une ligne téléphonique devra être installée. Suite à cette visite, les prescriptions pour ouvrir de nouveau les chambres sont trop contraignantes. Une question se pose quant à la rentabilité de la salle suite à la baisse de la fréquentation en l'absence de couchages. Une analyse partielle des coûts est présentée. Une réflexion sur l'augmentation des tarifs sera à prévoir lors d'une prochaine séance.

La commune souhaite relancer « l'Association Sans Soucis » pour animer le village. Une réunion est prévue le 16/10/2020 à 20h à la salle des fêtes. Pour ce faire, nous avons besoin de bénévoles. Nous comptons sur votre participation. (le port du masque sera obligatoire)

## **6. Demande de subvention travaux**

Monsieur le Maire présente le plan de relance du Conseil Départemental et indique que Madame BIDAL s'est chargée de demander des devis pour rénover les bâtiments communaux. Les dossiers de demande de subventions pourront être transmis au Département.

Monsieur le Maire informe les élus que le montant de la subvention concernant l'aménagement du carrefour du cimetière a été augmenté. Par ailleurs, il indique que suite à la rencontre avec Monsieur le Préfet, nous pourrions bénéficier d'aide supplémentaire dans le cadre du plan de relance pour soutenir le BTP.

## **7. Indemnités adjoints et conseiller délégué**

Monsieur le Maire, après concertation avec les adjoints, propose de réduire les indemnités des adjoints, de 50 € par élu, au profit de Monsieur MATZ, conseiller délégué en charge de la salle communale. Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité cette nouvelle répartition de l'enveloppe indemnitaire.

## **8. Colis des aînés**

Comme chaque année, les élus souhaitent poursuivre la distribution d'un colis aux aînés dont la résidence principale se situe sur la commune. La somme allouée sera identique aux années précédentes. Des précautions particulières seront à prévoir avec le COVID pour protéger les plus vulnérables. Pour les enfants, un chèque cadeau accompagné d'un chocolat sera remis pour la galette en début d'année.

## **9. Questions diverses**

Décoration village : la date sera à prévoir fin novembre

PEFC : l'adhésion à la certification des bois arrive à échéance en fin d'année, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le renouvellement

Subvention : la commune a reçu une demande du SIVOS du Val d'Embrun pour la participation à la classe de neige à Lamoura qui a eu lieu en début d'année. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'octroi d'un montant de 30 € par enfant.

Plainte d'un administré concernant les cloches : aucun changement n'est prévu à ce sujet.

SIEVO : Monsieur GUILLEMIN a été élu au sein du bureau.

Assainissement : le marché de travaux est lancé.

Fin de la séance à 22h45.

Le Maire,  
Gérome FASSETNET